

RÈGLEMENT 2022

Mission

Iconoclaste, frondeur et visionnaire, le Geneva International Film Festival (GIFF) est le Festival où se dessine le futur du cinéma. Avant-premières de films et séries, invité-e-s de marque, œuvres immersives et installations numériques de pointe font la spécificité du GIFF. Chaque année, le Festival présente plus d'une centaine d'œuvres – tous formats audiovisuels confondus – provenant du monde entier.

Au centre du Festival, se tient le Geneva Digital Market (GDM), unique rendez-vous de Suisse dédié à l'innovation audiovisuelle ouvert aux professionnel-le-s internationa-les-x. Le GDM explore les articulations entre le cinéma, la télévision et le digital et valorise le transfert de compétences entre les disciplines de l'audiovisuel.

Voici le règlement et la procédure à suivre pour inscrire votre film, série ou œuvre numérique sélectionné(e).

1. Dates du Festival

La 28^e édition aura lieu **du 4 au 13 novembre 2022** à Genève (Suisse).

2. Délai d'inscription

Délai d'inscription (une fois votre œuvre sélectionnée) : **31 août 2022**.

3. Compétitions & autres sections (durées et genres)

Les génériques sont inclus dans les durées indiquées pour chaque format. Le genre des œuvres est libre (documentaire, fiction et animation), à l'exception des films/œuvres/projets à caractère publicitaire. Les sections non compétitives **Highlights** (talents établis, événements majeurs), **Future Is Sensible** (prospective sociale, écologique et technologique, visions futuristes), **Pulsation** (nouve-lles-aux auteur-e-s et tandances artistiques), **Pop TV** (rétrospective dédiée aux formats du petit écran) et **Sight and Sound** (musique et audiovisuel) sont convergentes. Peuvent être ainsi rassemblés au sein d'une même section des longs métrages, courts métrages, séries, formats web, œuvres immersives et installations numériques ainsi que des performances live. Les sections **Film & Beyond**, **Geneva Award**, et **Tales of Swiss Innovation** présentent chacune la carrière d'artistes phares ou pionniers de l'audiovisuel, récompensé-e-s au Festival.

CINÉMA :

Compétition internationale de longs métrages

Durée minimum de 60'

Longs métrages internationaux (hors compétition)

Durée minimum de 60'

Courts métrages suisses et internationaux (hors compétition)

Durée maximum de 30'. Sélection proposée par les Internationales Kurzfilmtage Winterthur

TÉLÉVISION :

Compétition internationale de séries

Durée entre 20'-120'. Uniquement les épisodes pilotes de la série (Saison 1, ép. 1-2)

European Script Award (compétition européenne de séries)

Durée entre 20'-120'. Uniquement l'épisode pilote de la série (Saison 1, ép. 1)

Séries internationales (hors compétition)

Durée entre 20'-120'. Le(s) épisode(s) sélectionné(s) (min. 1 épisode jusqu'à plusieurs saisons ou l'intégralité de la série/mini-série)

DIGITAL :

Compétition internationale d'œuvres immersives

Durée libre, œuvres immersives (en réalité virtuelle - VR, réalité augmentée - AR ou réalité mixte – MR, regroupées sous l'appellation XR – extended reality)

Œuvres numériques internationales (immersives, performatives, interactives, installations, formats web - hors compétition)

Durée libre

4. Modalités de participation

- a) La sélection s'effectue sur la production **2021-2022** (hormis les programmes hommages et rétrospectives) ;
- b) Les longs métrages, les séries et les œuvres immersives en **compétition** doivent être, au minimum, en **Première suisse**. Ces programmes ne peuvent pas être montrés en Suisse avant le **14 novembre 2022** (pas de projection/présentation en festivals, au cinéma ou tout autre événement public ni de diffusion sur des chaînes de télévision suisses non-cryptées ou des plateformes web en accès libre) ;
- c) Une fois la procédure d'inscription achevée, aucune œuvre ne peut être retirée du programme. Toutefois, le Festival se garde le droit de retirer toute production qui ne respecterait pas ce règlement.

5. Formats acceptés

longs métrages : DCP (24 ou 25 fps)

courts métrages : fichier numérique (Quicktime, Apple Pro Res 422, max 100Mbit/s, 25fps) ou DCP (24 ou 25 fps)

séries : DCP (24 ou 25 fps) ou fichier numérique (Quicktime, Apple Pro Res 422, max 100Mbit/s, 25fps)

œuvres immersives (VR, AR, MR) : fichier numérique compatible avec les casques de réalité virtuelle, dispositifs de réalité augmentée ou réalité mixte (dans la limite des possibilités techniques et spatiales)

œuvres et installations numériques : fichier numérique et tout autre support utile (dans la limite des possibilités techniques et spatiales)

formats web : fichier numérique (Quicktime, Apple Pro Res 422, Max 10Gb, limité à 50Mbit/s, 25 fps) ou application compatible sur smartphones, tablettes et ordinateurs (dans la limite des possibilités techniques)

6. Inscription des films, séries et œuvres digitales

Les appels à œuvres pour la prochaine édition du Festival sont ouverts uniquement aux séries et aux œuvres digitales et immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée et réalité mixte). Il n'y a pas d'appel à films pour les longs métrages et les courts métrages. Les films, séries, vidéoclips, formats web et œuvres numériques sélectionnés font l'objet d'une inscription en ligne. Si votre film/œuvre a été sélectionné-e, vous recevrez un lien vers le formulaire d'inscription. Si ce n'est pas le cas, merci de nous en aviser. L'inscription en ligne génère un contrat (le présent règlement) à accepter. À des fins d'usage interne, **une copie de visionnement (screener) de la version définitive** de votre film/série/œuvre doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous la forme d'un lien avec option de téléchargement (Vimeo, Dropbox, WeTransfer, Filemail, etc).

7. Transport des copies de projection (œuvres sélectionnées)

- a) **IMPORTANT** : une **facture pro forma** doit accompagner l'envoi physique de la copie de projection en mentionnant le nom de l'expéditeur, le titre de l'œuvre, le format, la durée, le nombre de supports (le cas échéant) et si elle est en couleur ou en noir/blanc ;
- b) Les frais de transport et de douane pour l'expédition et le retour des copies physiques et définitives des films, séries et œuvres digitales sélectionnés sont pris en charge par le Festival, pour autant qu'elles parviennent au Festival dans les délais impartis. Les copies seront retournées à leur expéditeur dès la fin du Festival et non avant (sauf cas particuliers concertés préalablement) ;

Merci d'envoyer tout matériel à :

Geneva International Film Festival
Print Traffic
Maison des Arts du Grütli
Rue Général Dufour 16
1204 Genève, Suisse

- c) Une **copie de projection** physique ou dématérialisée doit parvenir au Festival dans les délais communiqués, **d'ici le 5 octobre 2022**, et être mise à disposition **jusqu'au 14 novembre 2022**, fin de la manifestation. Si une même copie est programmée à la même période dans d'autres festivals/événements, il est impératif de nous en informer dès l'inscription de l'œuvre afin de prévoir des solutions conjointes et garantir les meilleures conditions de projection ;
- d) En cas de copie DCP cryptée, une clé KDM par projection doit être mise à disposition pour la durée entière du Festival, ainsi qu'une clé KDM test à une date anticipée (à des fins de vérifications techniques).

8. Assurance des copies

Les frais d'assurance entre la réception et le renvoi des copies sont à la charge du Festival. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie vierge.

9. Sous-titrage

Tous les films et séries, dont la langue originale n'est ni française ni anglaise, seront montrés avec sous-titrage anglais et/ou français. Le Festival prend en charge les frais de sous-titrage pour les projections lors du Festival. Si une liste des dialogues est demandée, prière de s'assurer qu'elle corresponde au film/épisode(s) projeté(s) pendant le Festival.

10. Invitations

En fonction de la disponibilité budgétaire, le Festival invite en priorité un-e des réalisateur-ric-e-s / créateur-ric-e-s de chaque film, série et œuvre immersive en compétition. Le Festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée. Les réalisateur-ric-e-s / créateur-ric-e-s invité-e-s sont prié-e-s d'accompagner leurs films selon les besoins du Festival. Les dates exactes de projection et de voyage seront précisées dans un délai d'environ 10 jours avant le Festival.

11. Programmation des films, séries et œuvres digitales sélectionnés

- a) Les œuvres sélectionnées intégreront des programmes mixtes à la discrétion du Festival ;
- b) Les films/séries peuvent être mis à disposition des professionnel-le-s pour des visionnements de presse, du jury ou de l'industrie sur la plate-forme cryptée du Festival (Media Library), sauf cas particuliers ;
- c) Afin de mettre en valeur chaque œuvre, l'inscription au Festival implique l'autorisation d'utiliser les bandes annonces ou extraits dans les salles de projection, sur le site web et sur les canaux de promotion du Festival. Il est demandé de mettre à disposition ce matériel en HD via un lien téléchargeable ou transfert de fichier ;
- d) Selon les options de programmation et en accord avec l'ayant droit, les formats web sélectionnés peuvent être accessibles sur notre site internet ;
- e) Avec l'accord de l'ayant droit, les films, séries et œuvres digitales de l'édition pourront être projetés à l'occasion de programmes de reprise hors murs (tel le programme GIFF Unlimited) ;
- f) Toute œuvre immersive sélectionnée dans le programme officiel du Geneva International Film Festival est susceptible d'être également présentée, en accord avec l'ayant droit, lors de la 26ème édition des Internationales Kurzfilmtage Winterthur (8-13 nov. 2021) dans le programme conjoint proposé par le GIFF.

12. Prix et Jurys

Les prix sont attribués par des jurys respectifs composés de personnalités internationales du monde de l'audiovisuel, d'étudiant-e-s et de la société civile. La liste des membres des différents jurys 2022 sera dévoilée avant le début du Festival.

COMPÉTITION INTERNATIONALE DE LONGS MÉTRAGES

Reflet d'Or du meilleur long métrage - offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000
(dont 75% de la dotation est remise au-à la réalisateur-ric-e et 25% à l'ayant-droit qui a inscrit le film au Festival)

COMPÉTITION INTERNATIONALE DE SÉRIES

Reflet d'Or de la meilleure série - offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000

EUROPEAN SCRIPT AWARD

European Script Award du meilleur scénario de série européenne - offert par la EATC (Alliance Européenne pour la Télévision et la Culture): EUR 10'000

COMPÉTITION INTERNATIONALE D'ŒUVRES IMMERSIVES

Reflet d'Or de la meilleure œuvre immersive - offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000

FUTURE IS SENSIBLE AWARD

Pour l'œuvre numérique, le film ou la série qui se distingue par son humanisme, sa dimension éthique et son impact sur le futur - offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000

13. Cas non prévus et contestations

La direction du Festival est chargée de régler les cas non prévus au présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions exposées ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au Geneva International Film Festival implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.